



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 22 b) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [71/237](#) de l'Assemblée générale. L'introduction contient un récapitulatif des délibérations de l'Assemblée sur les migrations internationales et le développement. La section II porte sur les niveaux et tendances les plus récents en matière de migration internationale, ainsi que sur l'état de la ratification des instruments juridiques de l'ONU relatifs aux migrations et à la mobilité humaine. Elle porte également sur les liens qui existent entre migration et développement, ainsi que sur la contribution des organes intergouvernementaux à cet égard. La section III donne un aperçu des activités que les membres du Groupe mondial des migrations ont menées récemment dans le domaine des migrations et d'autres domaines apparentés. On trouvera à la section IV des informations sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'indicateurs de suivi des cibles relatives aux migrations qui sont associées aux objectifs de développement durable. La section VI est consacrée aux six éléments clés qui doivent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration d'un programme mondial visant à améliorer la collecte des données sur les migrations et l'utilisation qui en est faite. Enfin, le rapport se conclut par plusieurs recommandations de mesures à prendre.

Les 10 et 11 décembre 2018, l'Assemblée générale convoquera, au Maroc, la conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La conférence, qui se tiendra plus de 20 ans après que l'Assemblée générale a envisagé pour la première fois d'organiser une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales, marquera un tournant dans la coopération internationale sur la mobilité humaine.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

1. À l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, l'Assemblée générale a demandé à plusieurs reprises au Secrétaire général d'évaluer l'intérêt que les États Membres portaient à la tenue d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement¹. Compte tenu de la diversité des vues exprimées par ces derniers, l'Assemblée a décidé, en 2004, de convoquer un dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (résolution 58/208 de l'Assemblée, par. 9). Le premier dialogue de haut niveau, qui s'est tenu en 2006, a abouti à la création du Forum mondial sur la migration et le développement, un espace de dialogue et de coopération informel, volontaire et géré par les États, et du Groupe mondial des migrations, un mécanisme interinstitutions informel chargé de promouvoir la cohérence des travaux sur les migrations menés par les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

2. L'importance de la contribution des migrations à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été mise en avant dans la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, adoptée lors du deuxième Dialogue de haut niveau tenu en 2013 (résolution 68/4 de l'Assemblée, par. 8). La Déclaration, dans laquelle il est reconnu que la mobilité humaine est un facteur décisif du développement durable (ibid.), a permis de faire une place aux migrations internationales et aux questions connexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée) et le Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution 69/313 de l'Assemblée, annexe).

3. En réponse à la nette augmentation des flux migratoires et des déplacements, l'Assemblée a convoqué, le 19 septembre 2016, une réunion plénière de haut niveau consacrée à la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1 de l'Assemblée), adoptée à cette réunion, les États Membres se sont engagés à établir, d'ici à 2018, deux pactes mondiaux, l'un pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et l'autre sur les réfugiés². Une fois adoptés, ces pactes marqueront le début d'une nouvelle ère de coopération internationale sur les questions relatives aux migrations et aux réfugiés.

4. L'Assemblée a décidé de tenir, en 2019 au plus tard, le troisième dialogue de haut niveau (résolution 69/229 de l'Assemblée, par. 32) et d'organiser les futurs dialogues de haut niveau tous les quatre ans, à compter de sa soixante-treizième session (résolution 71/237 de l'Assemblée, par. 34). Dans le cadre du suivi et de l'examen du pacte sur les migrations, les États Membres ont décidé de tenir les prochains dialogues de haut niveau tous les quatre ans à compter de 2022, d'en redéfinir les objectifs et de les rebaptiser « forums d'examen des migrations internationales ».

5. En mai 2018, le Secrétaire général a annoncé la création du Réseau migration des Nations Unies, qui viendra remplacer le Groupe mondial des migrations. Ce nouveau réseau a pour principal objectif d'appuyer efficacement et de manière cohérente, à l'échelle du système, la mise en œuvre du pacte sur les migrations, une fois que celui-ci aura été adopté. L'OIM, devenue partie intégrante du système des Nations Unies en 2016, sera chargée d'en assurer la coordination. Il sera composé de membres principaux et secondaires, ainsi que d'un nombre limité de groupes de travail consacrés à des questions clefs.

¹ Voir les résolutions 49/127, 50/123, 52/189, 54/212 et 56/203 de l'Assemblée.

² Aux fins du présent rapport, le premier pacte proposé est désigné par l'expression « pacte mondial sur les migrations » ou « pacte sur les migrations », et le second par « pacte mondial sur les réfugiés » ou « pacte sur les réfugiés ».

II. Migrations internationales : vue d'ensemble

6. On trouvera aux sections A et B un récapitulatif des tendances en matière de migrations internationales et des incidences démographiques de ce phénomène. Aux sections C et D, on trouvera des informations sur l'état de la ratification des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux migrations et la relation entre migrations et développement durable.

A. Migrations internationales : niveaux et tendances

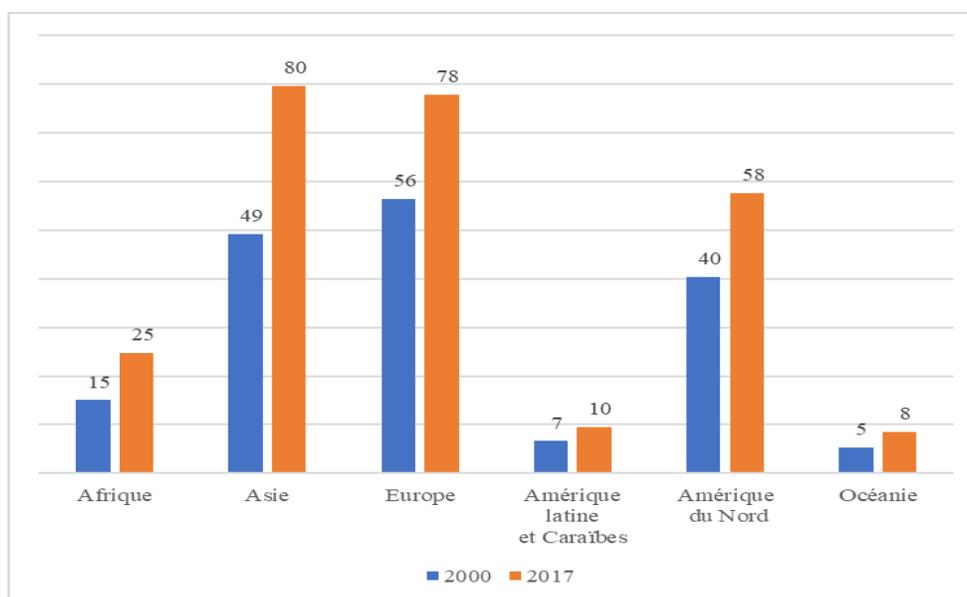
7. L'histoire montre que les facteurs qui poussent les populations à migrer sont multiples. Cela reste vrai au XXI^e siècle car les forces qui contribuent aux mouvements de population sont nombreuses et variées, comme l'emploi et la prospérité, la violence et l'insécurité, les violations des droits de l'homme, la croissance ou la baisse démographique, l'évolution de la pyramide des âges, les inégalités et les changements structurels intervenant sur les marchés de l'emploi.

8. On estime qu'entre 2000 et 2017 le nombre de migrants internationaux a augmenté de près de 50 %, atteignant les 258 millions en 2017 (fig. 1). Ensemble, l'Asie et l'Europe accueillent 6 migrants internationaux sur 10, soit respectivement 31 % et 30 % du nombre de personnes résidant à l'extérieur de leur pays de naissance, suivies par l'Amérique du Nord, avec 22 %. L'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Océanie accueillent approximativement 10 %, 4 % et 2 % des migrants du monde.

9. S'il est vrai que les migrations sont un phénomène mondial, il n'en reste pas moins que les migrants internationaux s'installent généralement dans un nombre de pays relativement restreint. En 2017, les 10 pays de destination comptant la plus importante population d'immigrants accueillaient 51 % des migrants internationaux du monde.

Figure 1

Nombre de migrants internationaux par région de destination, en 2000 et en 2017 (en millions)



Source : Organisation des Nations Unies (Division de la population), *Trends in International Migrant Stock: The 2017 revision* (base de données de l'ONU, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2017).

10. Les migrations sont également concentrées par pays d'origine, bien que dans une moindre mesure par rapport aux pays de destination. En 2017, 36 % des migrants du monde provenaient des 10 pays d'origine comptant la plus importante diaspora.

11. La part de migrants dans les populations varie fortement d'un pays à l'autre. En 2017, les migrants internationaux représentaient près de 12 % de la population dans les régions développées (contre moins de 9 % en 2000) contre moins de 2 % dans les régions en développement.

12. La plupart des migrants s'installent dans un pays situé dans leur région natale. En 2017, par exemple, 67 % des migrants nés en Europe résidaient dans un autre pays de cette région, contre 60 % pour l'Asie ou l'Océanie, 28 % pour l'Amérique du Nord et 16 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

13. Dans les régions plus développées, il y a plus de migrants âgés que jeunes, une situation inversée dans les régions en développement à l'image des tendances démographiques de ces régions. Dans les régions en développement, 21 % des migrants internationaux ont moins de 20 ans, ce qui représente plus du double du pourcentage de migrants âgés de 60 ans ou plus (10 %). En revanche, dans les régions développées, 21 % des migrants ont 60 ans ou plus, ce qui représente plus du double du pourcentage de migrants âgés de moins de 20 ans (9 %).

14. En 2017, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes parmi les migrants en Europe (52 %), en Amérique du Nord (51,5 %), en Océanie (51 %) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (50,4 %), une situation inversée en Afrique (47,1 %) et en Asie (42,4 %). Entre 2000 et 2017, le pourcentage de femmes migrantes a augmenté dans toutes les régions, à l'exception de l'Asie, alors qu'à l'échelle mondiale il a légèrement baissé durant cette période, passant de 49,3 % à 48,4 %. La hausse constatée peut s'expliquer en partie par le vieillissement de la population, conjugué à l'espérance de vie plus élevée chez les femmes, et le déclin observé en Asie par la forte hausse de la demande de travailleurs migrants en Asie occidentale dans le secteur de la construction et les secteurs connexes.

15. Entre 2000 et 2017, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le monde est passé de 16 à 26 millions, dont plus de la moitié avait moins de 18 ans en 2017. Également en 2017, alors qu'à peine 10 pays accueillaient 62 % de l'ensemble des réfugiés et demandeurs d'asile du monde, plus de 80 % d'entre eux résidaient dans des pays en développement.

B. Incidences démographiques des migrations

16. À mesure que la fécondité mondiale continue de décliner, le rôle moteur des migrations dans les mutations démographiques devrait s'accroître au cours des prochaines décennies. Depuis les années 1990, les migrations se sont substituées à l'accroissement naturel (excès de naissances par rapport aux décès) en tant que principal facteur de la croissance démographique dans les régions développées, où l'on estime qu'à partir des années 2020, le nombre de décès dépassera celui des naissances, ce qui fera des migrations l'unique moteur de la croissance démographique dans les décennies à venir. Toutefois, d'ici à 2050, si la direction et l'ampleur des flux migratoires actuels demeurent inchangées, on estime que la population des régions développées devrait décliner, car les flux migratoires nets deviendront insuffisants pour compenser l'excédent de décès par rapport aux naissances durant les années 2040.

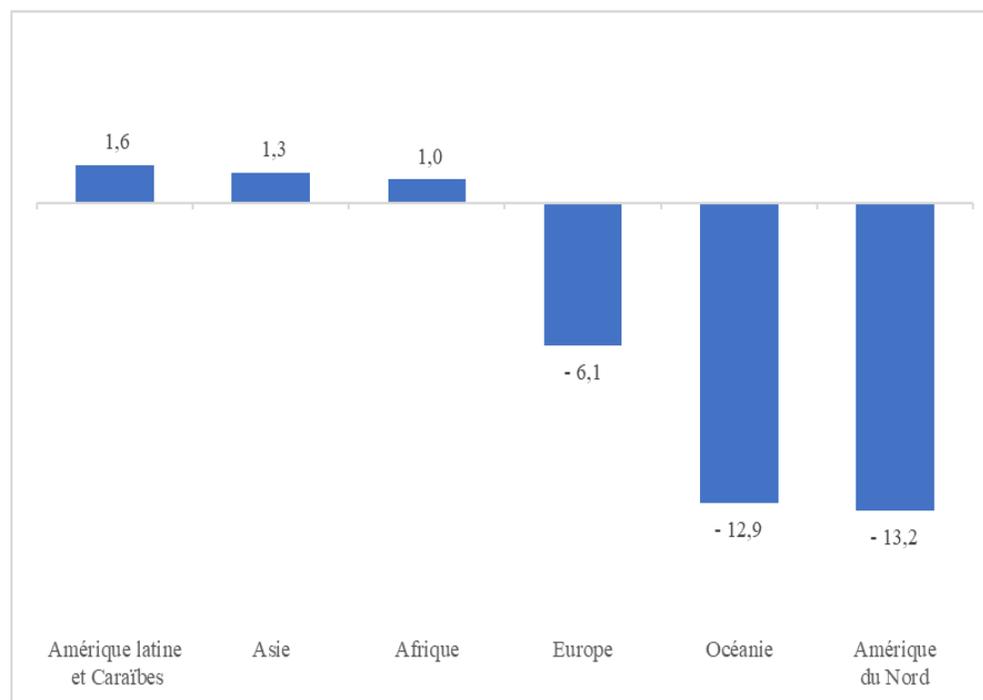
17. L'incidence des migrations sur la taille des populations varie fortement d'une région géographique à l'autre. Si toutes les migrations internationales venaient à

s'interrompre soudainement et que cette interruption se poursuivait pendant plusieurs décennies, la population des régions développées serait, d'ici à 2050, inférieure de 9 % au niveau qu'elle atteindrait si les niveaux et tendances migratoires actuels demeuraient inchangés, et celle des régions en développement ne progresserait que d'environ 1 %. S'il n'y avait plus de migrations à l'avenir, les populations de l'Amérique du Nord et de l'Océanie seraient, d'ici à 2050, inférieures de 13 % aux prévisions actuelles, et en Europe d'environ 6 %. En revanche, les populations de l'Afrique et de l'Asie progresseraient de 1 % et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes de 2 % (fig. 2).

18. En l'absence de migrations à l'avenir, l'âge moyen de la population serait, d'ici à 2050, de 2 ans supérieur aux prévisions en Amérique du Nord, de 1,6 an en Océanie et de 1,1 an en Europe. De même, le rapport de dépendance économique des personnes âgées progresserait plus rapidement dans ces régions en l'absence de migrations à l'avenir³. À l'instar de son impact sur la croissance, cette élimination hypothétique de la migration aurait une incidence relativement négligeable sur l'âge médian de la population ou le rapport de dépendance économique des personnes âgées dans l'ensemble des régions en développement. En 2050, la taille de la population active serait inférieure aux prévisions en Amérique du Nord (-16 %), en Océanie (-15 %) et en Europe (-8 %), et légèrement supérieure en Amérique latine et dans les Caraïbes (+ 2 %), en Afrique et en Asie (+1 %).

Figure 2

Taille des populations en 2050 (en pourcentage) : écarts dans les prévisions en l'absence de migrations futures



Source : Organisation des Nations Unies (Division de la population), « Migration and population change: drivers and impacts », Population Facts, n° 2017/8 (décembre 2017).

³ Le rapport de dépendance économique des personnes âgées équivaut au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans, divisé par le nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans.

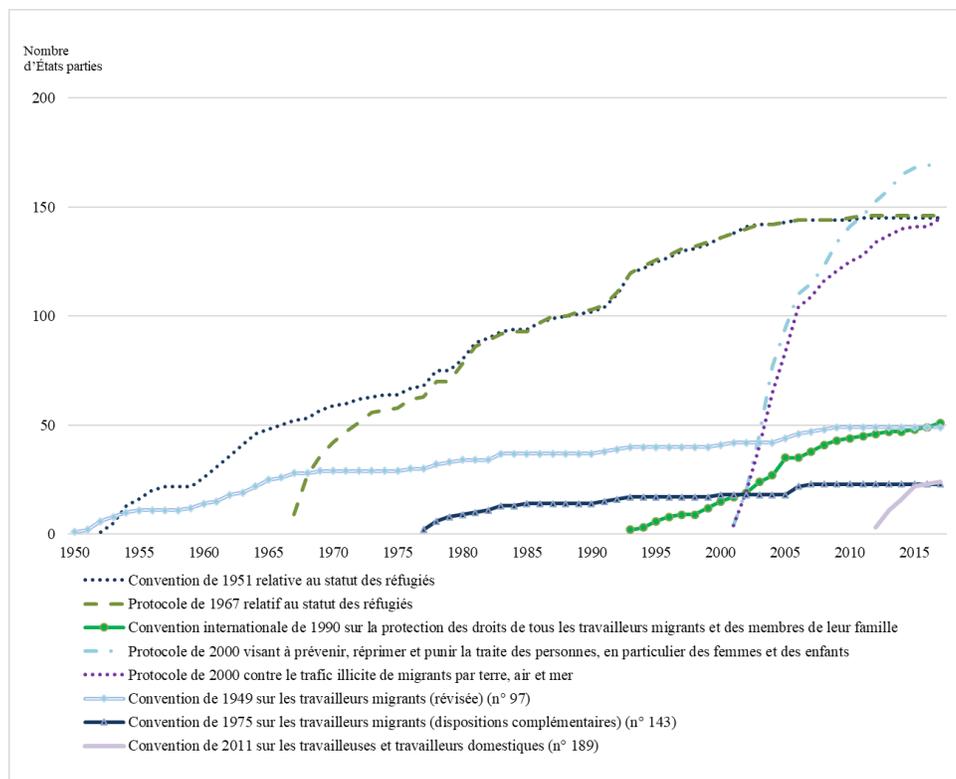
C. Ratification des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux migrations

19. Au cours des dernières décennies, les États Membres ont ratifié une série de traités multilatéraux relatifs aux migrations, y compris concernant les migrations de travailleurs, les mouvements de réfugiés, l'apatridie, le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Ces instruments fournissent des orientations utiles aux pays sur la manière d'élaborer et d'appliquer des politiques migratoires planifiées et bien gérées, conformément à la cible 10.7 des objectifs de développement durable.

20. Le nombre de ratifications varie fortement selon le type d'instrument et la région du monde. Au mois de mai 2018, les instruments visant à protéger les réfugiés et combattre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains avaient été ratifiés par plus des trois quarts des États Membres, alors que la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les instruments relatifs à l'apatridie avaient été ratifiés par moins de la moitié des États Membres (fig. 3).

21. Au mois de mai 2018, seuls 51 États Membres avaient ratifié la Convention de 1990 sur la protection des travailleurs migrants. Pris ensemble, ces pays accueillaient près de 23,5 millions de migrants internationaux en 2017, soit environ 9 % du total mondial. Aucun des États parties à cette Convention ne sont des pays d'accueil majeurs : seuls cinq d'entre eux accueillaient plus d'un million de migrants internationaux en 2017.

Figure 3
État de la ratification des traités multilatéraux relatifs aux migrations, 1950-2018



Source : Page « Collection des traités » du site Web de l'Organisation, https://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?clang=_fr.

22. Le Protocole de 2000 visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants est l'instrument juridique des Nations Unies relatif aux migrations le plus largement ratifié, avec 172 ratifications. Le Protocole de 2000 contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer a quant à lui été ratifié par 145 États. La ratification rapide et généralisée de ces deux protocoles témoigne de l'intérêt que les États Membres portent aux problèmes associés aux migrations irrégulières, comme l'exploitation et la maltraitance des migrants, et le rôle des réseaux criminels transnationaux.

23. La Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés ont été ratifiés par 145 et 146 États Membres, respectivement. Presque tous les pays d'Europe (95 %) et la plupart des pays d'Afrique (89 %) et d'Amérique latine et des Caraïbes (82 %) les ont ratifiés, mais les pays d'Océanie et d'Asie tardent à le faire (57 et 40 %, respectivement).

24. La Convention de 1954 relative au statut des apatrides a été ratifiée par 90 pays, et 71 États Membres ont adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. En Europe, plus des deux tiers des pays ont ratifié ces deux conventions. En revanche, seuls 17 % et 8 % des pays d'Asie ont ratifié les conventions de 1954 et de 1961, respectivement.

D. Migrations internationales et développement durable

25. Les migrations et la mobilité sont intimement liées aux processus du développement, y compris la transition démographique. À mesure que le revenu par habitant progresse et que les pays s'intègrent dans des systèmes internationaux de contrôle des maladies et de santé publique, la taille de leur population tend à croître grâce au déclin des taux de mortalité. La croissance de la population, conjuguée aux bouleversements que vivent les travailleurs ruraux du fait de la modernisation de l'agriculture, entraîne une urbanisation et une émigration à grande échelle. Sous l'effet du développement, les niveaux de fécondité déclinent, la croissance de la population ralentit et finit par se stabiliser, le rythme de l'urbanisation diminue et l'émigration devient généralement moins répandue que l'immigration⁴. Ainsi, les taux d'émigration tendent à augmenter, puis à diminuer à mesure que les pays se développent⁵, témoignant de l'incidence du développement sur les flux migratoires.

26. De même, de nombreux éléments attestent de l'incidence des migrations sur le développement. En 2017, le montant officiel des envois de fonds vers des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire s'établissait à 466 milliards de dollars. Les envois de fonds ont permis de tirer des millions de personnes de la pauvreté et concouru à des améliorations dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'éducation, de la santé, du bien-être et du logement au profit des familles et des populations résidant dans les pays d'origine. Néanmoins, les contributions de la migration au développement durable vont bien au-delà de simples transferts financiers individuels et comprennent le transfert de compétences et de connaissances dans le cadre de l'éducation formelle ou informelle et la promotion du commerce et de l'investissement, ces dynamiques faisant souvent intervenir des populations de la diaspora solidaires et bien organisées. En outre, dans les pays de destination, les migrants remédient souvent aux pénuries de certains types de main-d'œuvre causées par divers facteurs, dont les mutations démographiques. Les migrants exercent

⁴ W. Zelinsky, « The hypothesis of the mobility transition », *Geographical Review*, vol. 61, n° 2 (avril 1971).

⁵ <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/technicalpapers/docs/TP2017-8.pdf>.

souvent des professions délaissées par les travailleurs locaux, complétant ainsi la main-d'œuvre locale. Les entrepreneurs parmi eux créent souvent des emplois et contribuent à l'assise fiscale. Cependant, les migrations peuvent aussi être source de problèmes. Dans les petits pays en développement, par exemple, l'émigration peut contribuer à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, notamment dans le secteur de la santé. Dans les pays de destination, l'arrivée massive de migrants peut entraîner un exode des travailleurs locaux et poser d'autres problèmes, surtout à court terme.

27. Depuis 1995, la Deuxième Commission examine la sous-question intitulée « Migrations internationales et développement », généralement tous les deux ans, en se fondant sur un rapport établi par le Secrétaire général. Compte tenu de la demande qu'elle a récemment adressée au Secrétaire général de faire rapport tous les deux ans sur la mise en œuvre du pacte sur les migrations, l'Assemblée souhaitera peut-être combiner ces deux questions et étudier les moyens de procéder à cet égard.

28. La Commission de la population et du développement est le principal organe intergouvernemental chargé d'informer le Conseil économique et social et l'Assemblée générale de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui comporte une section dédiée aux principaux aspects des migrations internationales. Depuis 1995, la Commission a tenu à cinq reprises sa session annuelle avec les migrations pour thème spécial, notamment en 2006 et en 2013 pour préparer les premier et deuxième dialogues de haut niveau.

29. La Deuxième Commission et la Commission de la population et du développement ont toutes deux mis en avant les liens qui existent entre migrations et développement, tout en examinant des questions plus larges comme les droits de l'homme des migrants et les problèmes soulevés par les migrations irrégulières et les retours. Avec l'adoption du pacte sur les migrations, l'Assemblée générale souhaitera peut-être passer en revue le rôle de ces organes et les contributions qu'ils pourraient apporter aux débats intergouvernementaux sur les migrations internationales, notamment à l'appui des examens thématiques des progrès accomplis par le forum politique de haut niveau dans la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Activités menées par le système des Nations Unies

30. La présente section donne un aperçu des activités menées par les membres du Groupe mondial des migrations, individuellement ou collectivement, dans le domaine des migrations.

A. Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants

31. Ces deux dernières années, les organismes des Nations Unies ont mené de nombreuses activités pour atteindre les buts énoncés dans la Déclaration de New York, notamment en aidant les États Membres à élaborer le pacte mondial sur les migrations. Les membres du Groupe mondial des migrations ont contribué à la publication de documents d'information établis en vue des consultations thématiques tenues par l'Assemblée générale en 2017. Ils ont aussi participé à des consultations régionales, préparé des notes de synthèse et organisé des réunions techniques et des manifestations parallèles. Les commissions régionales ont tenu des réunions et préparé des notes écrites en vue des consultations relatives au pacte sur les migrations menées avec leur région respective⁶. Les membres du Groupe mondial des migrations

⁶ <https://refugeesmigrants.un.org/regional-consultations>.

ont également fourni des conseils techniques aux États Membres durant les négociations intergouvernementales tenues entre février et juillet 2018.

32. Le Groupe mondial des migrations a publié un manuel pour aider les États Membres à collecter et analyser des données sur les migrations, intégrer les migrations dans leurs plans et stratégies de développement national et suivre la réalisation des cibles afférentes aux migrations dans les objectifs de développement durable⁷. Ce manuel doit servir à mettre en œuvre un programme mondial de renforcement des capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données, comme prévu dans le projet de pacte mondial sur les migrations⁸.

33. Les migrants n'ayant pas le statut juridique de « réfugiés » peuvent parfois se trouver en situation de vulnérabilité à cause des conditions dans leur pays d'origine, des circonstances de leur voyage, du climat qui règne à leur arrivée dans le pays de destination ou de caractéristiques personnelles telles que l'âge, le sexe, le handicap ou le statut médical. Le Groupe mondial des migrations a publié un ensemble de principes et de directives sur la protection des migrants en situation de vulnérabilité⁹.

34. L'OIM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une note d'orientation du Groupe mondial sur les migrations portant sur l'intégration des migrations et des déplacements de populations dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement¹⁰.

35. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) chapeaute l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, qui se fonde sur l'application concrète du cadre d'action globale pour les réfugiés décrit à l'annexe I de la Déclaration de New York, que 14 pays mettent désormais en pratique. Le pacte sur les réfugiés est établi en consultation avec les États Membres et d'autres parties prenantes et sera soumis à l'Assemblée générale pour adoption à sa soixante-troisième session.

B. Assistance aux migrants, aux réfugiés et aux apatrides

36. Le HCR, en coopération avec les États et ses partenaires, a fourni une protection et une assistance à des millions de personnes relevant de sa compétence, procédé à des enregistrements biométriques et favorisé l'intégration des besoins des personnes déplacées de force dans la planification du développement. Il a élaboré une stratégie pour la Méditerranée centrale et mis à jour son plan d'action en 10 points sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes¹¹. Dans le cadre de sa campagne visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, le HCR a publié des orientations en vue de prévenir l'apatridie dans le cadre des législations régissant la nationalité¹², d'établir des procédures de détermination de l'apatridie¹³ et de promouvoir l'enregistrement des personnes à la naissance¹⁴. Avec la Banque mondiale, il a formulé un ensemble de principes à l'appui de la mise en œuvre de la cible 16.9 des objectifs de développement durable visant à garantir à tous une identité

⁷ http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/others/docs/handbook_GMG_Dec_2017.pdf.

⁸ Voir également la section V.

⁹ <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/PrinciplesAndGuidelines.pdf>.

¹⁰ http://www.globalmigrationgroup.org/system/files/GMG_Integrating_Migration_and_Displacement_into_UNDAFs_Guidance_Note_2017.pdf.

¹¹ <http://www.unhcr.org/en-us/the-10-point-plan-in-action.html>.

¹² <http://www.refworld.org/docid/58cfab014.html>.

¹³ <http://www.refworld.org/docid/57836cff4.html>.

¹⁴ <http://www.refworld.org/docid/5a0ac8f94.html>.

juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. Le HRC et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont collaboré pour garantir le droit des enfants à une nationalité et améliorer la protection des enfants non accompagnés ou séparés en Europe.

37. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) aide les États Membres à élaborer des politiques de lutte contre le trafic et la traite et favorise la coopération pour prévenir ces phénomènes, poursuivre les passeurs et les trafiquants et protéger les victimes. Ces deux dernières années, l'ONUDC a dispensé des formations spécialisées dans plus de 70 pays à l'intention de responsables gouvernementaux et de spécialistes de la justice pénale. Il a réalisé des évaluations des besoins dans 13 pays et mené plus de 100 activités d'assistance technique¹⁵.

38. Dans le contexte du pacte mondial sur les migrations, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a donné la priorité à son programme pour un travail décent et aux principes et droits fondamentaux au travail qu'elle a énoncés, notamment en établissant des partenariats avec l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). L'OIT et le HCR ont décidé de mener des activités conjointes dans le contexte du pacte sur les réfugiés.

39. L'OIM dispense des formations à des policiers, des agents des services d'immigration et des membres de la population locale sur l'enregistrement, l'orientation, les droits et les besoins des victimes de la traite ou du travail forcé et des autres migrants en situation vulnérable. Il a mis en place des programmes de réduction de la violence touchant les populations locales dans plus de 40 pays en vue de prévenir les déplacements et d'encourager une stratégie de rapatriement des migrants qui soit durable. Il lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation des jeunes en créant des débouchés pour les jeunes à risque. Il apporte son concours aux gouvernements de pays sortant d'un conflit en consolidant les mécanismes de justice transitionnelle et en garantissant aux victimes des voies de recours, des réparations ou des indemnités appropriées.

40. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a œuvré pour qu'il soit tenu compte de la problématique femmes-hommes dans le pacte mondial sur les migrations, en parrainant un groupe de travail sur les droits fondamentaux des femmes migrantes. Elle a mis en place des programmes de promotion des droits des travailleuses migrantes au Mexique, aux Philippines et en République de Moldova, dans le but de protéger les femmes contre l'exclusion et l'exploitation à tous les stades de la migration. En Asie et dans le Pacifique, ONU-Femmes, en partenariat avec l'OIT, l'OIM et l'ONUDC, a mené des activités pour promouvoir une migration sûre, prévenir la traite des êtres humains, protéger les droits fondamentaux des travailleuses migrantes et mettre fin aux violences commises à leur égard.

41. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a proposé des services de santé procréative dans des contextes humanitaires et d'autres services visant à répondre aux besoins médicaux, psychosociaux et juridiques des victimes de violences sexistes. Il a collaboré étroitement avec les autorités nationales, ses partenaires et les populations locales pour veiller à ce que des normes minimales soient mises en place pour prévenir et combattre les violences sexistes dans les contextes humanitaires.

42. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a collaboré avec le HCR et d'autres partenaires pour venir en aide aux réfugiés rohingya

¹⁵ <https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/publications.html?ref=menuside>.

et aux communautés d'accueil au Bangladesh et atténuer l'incidence environnementale des déplacements.

43. La FAO a diversifié les moyens de subsistance des réfugiés syriens et des communautés d'accueil au Liban et remis en état des infrastructures agricoles, rétabli des moyens de subsistance ruraux et amélioré la sécurité alimentaire des rapatriés et des communautés d'accueil en Iraq. En Turquie, le PNUD a apporté une aide aux centres communautaires et organisé des formations professionnelles à l'intention des réfugiés syriens. L'OIT, le PNUD et le Programme alimentaire mondial ont examiné les débouchés économiques des réfugiés syriens et des communautés d'accueil de la région¹⁶. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a collaboré avec les autorités nationales pour remédier aux conséquences environnementales de la crise des réfugiés syriens en intégrant la notion de protection de l'environnement dans les plans d'action nationaux. Le HCR et la Banque mondiale se sont employés à améliorer l'accès des pays à revenu intermédiaire qui accueillent d'importantes populations de réfugiés à des prêts à des conditions libérales accordés par des banques de développement multilatérales. En Iraq, le PNUD a mis en place des projets de construction et de remise en état et favorisé l'accès des communautés d'accueil et de milliers de réfugiés et de personnes déplacées à des services de base. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a offert des possibilités d'emploi aux communautés locales qui accueillent des réfugiés et des personnes déplacées en Iraq et en Jordanie.

44. En Zambie, le PNUD, le HCR et d'autres partenaires ont favorisé l'intégration économique, sociale et juridique des réfugiés angolais et rwandais tout en œuvrant au renforcement de la résilience des communautés d'accueil.

45. L'UNICEF est venu en aide à des enfants migrants ou déplacés dans plus de 80 pays, proposant des services dans des domaines tels que la protection de l'enfance, la santé et l'éducation, la nutrition et la protection sociale. L'UNICEF et l'OIM ont établi un rapport d'analyse de la vulnérabilité des enfants qui se rendent en Europe, en particulier les mineurs non accompagnés¹⁷.

46. Un document de travail établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a révélé qu'en dépit de l'existence de cadres juridiques robustes, les réfugiés se heurtaient à de nombreux obstacles qui les empêchaient d'accéder à l'éducation¹⁸.

47. En 2016, l'OIT a adopté un ensemble de principes sur l'accès des réfugiés et d'autres personnes déplacées de force aux marchés du travail locaux¹⁹.

48. Dans un rapport qu'il a publié récemment, le PNUD a examiné la relation entre les déplacements forcés et l'extrémisme violent au Guatemala, au Liban, au Nigéria, en Turquie et au Vanuatu²⁰.

49. Le PNUE a adopté des mesures visant à atténuer les conséquences environnementales des déplacements au Guatemala, au Nigeria, en Turquie, au Vanuatu et au Yémen, mais également au Brésil et en Colombie en réponse à l'afflux récent de migrants vénézuéliens.

¹⁶ <http://www.arabstates.undp.org/content/dam/rbas/doc/SyriaResponse/Exec-Summary-Jobs%20Make%20the%20Difference.pdf>.

¹⁷ <https://data.unicef.org/resources/harrowing-journeys/>.

¹⁸ <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002510/251076E.pdf>.

¹⁹ http://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/projects/WCMS_536440/lang--en/index.htm.

²⁰ <http://journey-to-extremism.undp.org/content/downloads/UNDP-JourneyToExtremism-report-2017-english.pdf>.

50. Le Département de l'information, par l'intermédiaire de ses centres d'information et des médias sociaux, a assuré la promotion de la campagne « Ensemble », lancée en 2016 pour lutter contre la xénophobie et la discrimination. En janvier 2018, il a rassemblé des centaines d'étudiants d'université pour mettre en avant les possibilités de promouvoir le respect, la sécurité et la dignité des réfugiés. Une charte a été établie à cette occasion afin d'encourager les établissements d'enseignement supérieur à participer à l'initiative #JoinTogether.

C. Migration, réduction de la pauvreté et développement durable

51. Le PNUD, avec l'appui de l'OIT, de l'OIM, du FNUAP, du HCR, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et d'ONU-femmes, a lancé, en décembre 2017, l'Initiative conjointe pour le développement et la migration. Conformément à l'objectif de développement durable n°11 sur les villes et les établissements humains durables, cette initiative menée dans huit pays vise à permettre aux migrants de devenir des acteurs du développement aux niveaux local et régional.

52. Depuis 2011, l'OIM et le PNUD parrainent un programme mondial d'appui à l'intégration systématique des migrations dans la planification du développement national et des politiques sectorielles au Bangladesh, en Équateur, en Jamaïque, au Kirghizstan, au Maroc, en République de Moldova, en Serbie et en Tunisie.

53. L'OIM a proposé des services aux migrants et à leur famille dans les pays d'accueil et d'origine, notamment des programmes d'orientation avant le départ pour les sensibiliser aux questions des envois de fonds et de l'usage qui peut en être fait et favoriser l'esprit d'entreprise des migrants. L'OIT a mené un projet pilote au Costa Rica et au Mexique en vue d'améliorer l'accès des travailleurs migrants à la protection sociale.

54. L'OIM a aidé les gouvernements à se préparer aux flux migratoires liés aux dangers environnementaux et à y faire face. L'OIT, l'OIM et le HCR ont appuyé les initiatives multilatérales visant à faire face à la mobilité humaine et aux déplacements associés aux changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

55. Depuis 2006, le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds du Fonds international de développement agricole (FIDA) a permis de financer plus de 60 projets dans plus de 45 pays, en favorisant les modèles commerciaux novateurs pour les investissements de la diaspora, les envois de fonds, l'inclusion financière et l'esprit d'entreprise des migrants et des membres de leur famille.

56. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales (DESA) et la Banque mondiale, le FIDA a organisé, en juin 2017, le Forum mondial sur les transferts d'argent, l'investissement et le développement à l'ONU à New York. Les participants à ce forum ont présenté des modèles novateurs permettant de promouvoir des envois de fonds plus sécurisés, rapides et bon marché et une utilisation productive de ces fonds, ainsi que des stratégies à adopter pour encourager la diaspora à effectuer des investissements²¹. Le premier forum sur les transferts d'argent, l'investissement et le développement organisé par un État s'est tenu en mai 2018 à Kuala Lumpur²².

²¹ www.remittancesgateway.org/gfrid-2017.

²² www.gfrid2018.org.

57. Dans sa résolution 72/281 du 11 juin 2018, l'Assemblée générale a proclamé le 16 juin Journée internationale des envois de fonds à la famille.

58. La FAO a soutenu l'emploi rural dans les communautés d'origine de jeunes migrants dans plusieurs pays africains. En 2017, la Journée mondiale de l'alimentation a été consacrée à la mise en évidence des rapports qui existent entre migration, sécurité alimentaire, nutrition et développement rural.

59. Le PNUD et le PNUE ont accordé des prêts aux parentes de travailleurs migrants au Tadjikistan. Ces prêts ont permis aux familles de migrants de se doter de nouveaux moyens de subsistance, de créer des petites entreprises et de réduire leur dépendance aux envois de fonds.

D. Données, formation et gestion des connaissances

60. La Division de la population du DESA a publié de nouvelles estimations du nombre de migrants internationaux, ventilées par âge, sexe, pays d'origine et pays de résidence²³. L'*International Migration Report 2017* (rapport sur les migrations internationales) contient une analyse des niveaux et tendances les plus récents en matière de migration internationale. La Division a organisé une réunion de coordination sur les migrations internationales, soit la plus grande manifestation multipartite sur les migrations tenue annuellement à l'ONU à New York²⁴. Elle a publié un recueil des termes convenus concernant les migrations, ainsi qu'une base de données consultable avec les textes des conventions, déclarations et résolutions applicables adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organes directeurs des institutions spécialisées des Nations Unies²⁵.

61. Avec la collaboration de l'OIM et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Division de statistique et la Division de la population du DESA ont établi une note sur l'amélioration de la collecte des données sur les migrations dans le cadre du pacte sur les migrations²⁶ et tenu, à Paris en janvier 2018, le premier Forum international sur les statistiques des migrations²⁷. Les deux divisions ont également œuvré, en collaboration avec l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, à la formulation d'une déclaration sur l'amélioration de la collecte des données, de la recherche et de la formation afférentes aux migrations, afin de contribuer aux négociations consacrées au pacte sur les migrations²⁸.

62. La Division de statistique, en collaboration avec la Division de la population et l'OIM, a réuni un Groupe d'experts sur l'amélioration des statistiques des migrations internationales. Les recommandations formulées à l'issue de cette réunion guideront l'élaboration d'un manuel sur les indicateurs de développement durable se rapportant aux migrations²⁹. En collaboration avec la Division de la population, l'OIM, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'ONUDD, la Division de statistique a lancé un nouveau programme visant à améliorer la collecte des données sur les migrations et l'utilisation qui en est faite dans le contexte du

²³ <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.shtml>.

²⁴ <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/coordination/index.shtml>.

²⁵ <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/resolutions/docsearch.shtml>.

²⁶ https://refugeemigrants.un.org/sites/default/files/stocktaking_un_iom_oecd.pdf.

²⁷ <http://www.oecd.org/migration/forum-migration-statistics/>.

²⁸ https://refugeemigrants.un.org/sites/default/files/iussp_statement_global_compact_on_migration.pdf.

²⁹ <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data>.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Déclaration de New York³⁰.

63. La Division de statistique a collaboré étroitement avec le Bureau de la Commission de statistique pour apporter une contribution technique aux négociations intergouvernementales consacrées au pacte mondial sur les migrations.

64. Le FNUAP a préconisé l'ajout de questions sur les migrations dans les formulaires de recensement de la population. Il a également fourni un appui technique aux pays pour les aider à mesurer les indicateurs des objectifs de développement durable et produire des données ventilées par statut migratoire en utilisant les informations issues des recensements.

65. Dans le cadre d'un programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre en Afrique, l'Union africaine et l'OIT ont établi la première édition d'un rapport consacré aux statistiques sur les migrations de main-d'œuvre en Afrique³¹. L'OIT tient à jour la base de données statistique sur les migrations internationales de main-d'œuvre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui contient des données statistiques sur les travailleurs migrants en Asie du Sud-Est³².

66. L'Université des Nations Unies (UNU) a publié un rapport sur la représentation des migrations dans les médias, étudiant la manière dont ces derniers façonnent et propagent des conceptions relatives aux migrations. Elle a organisé une série de réunions-débats sur les vues des universitaires concernant les migrations à l'appui de l'élaboration du pacte sur les migrations. Un programme de l'UNU mené à l'Université de Maastricht, aux Pays-Bas, propose un diplôme en gouvernance de la migration à l'issue d'un cours destiné à des spécialistes venant de pays en développement.

67. Les centres de formation d'ONU-Femmes en République dominicaine ont offert des cours sur les migrations et le développement dans la perspective de l'égalité des sexes et de la défense des droits.

68. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a examiné le rôle des migrations bien gérées dans le règlement des problèmes de développement en Afrique³³. Le rapport a révélé que les migrations intra-africaines agissaient comme un catalyseur de la croissance économique inclusive et des transformations structurelles.

69. En 2017, la CESAP et l'OIM ont établi un rapport sur les enjeux et perspectives des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région de l'Asie et du Pacifique³⁴.

70. L'OIM collecte de nombreuses données opérationnelles sur les déplacements et les « migrants portés disparus »³⁵. Le Centre d'analyse des données migratoires mondiales de l'OIM à Berlin analyse et publie des données sur les migrations et s'emploie, avec ses partenaires, à mettre en place et gérer des initiatives axées sur les données. Il répond aux demandes de renforcement des capacités de collecte des données migratoires et contribue à l'analyse et au suivi des tendances migratoires et des cibles correspondantes des objectifs de développement durable³⁶. En coordination

³⁰ <https://www.un.org/development/desa/da/project-view-public/>.

³¹ http://www.ilo.org/addisababa/information-resources/publications/WCMS_575651/lang--en/index.htm.

³² http://www.ilo.org/asia/WCMS_416366/lang--en/index.htm.

³³ http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/aldcafrica2018_en.pdf.

³⁴ www.unescap.org/publications/towards-safe-orderly-and-regular-migration-asia-pacific-region.

³⁵ <http://missingmigrants.iom.int/downloads>.

³⁶ <https://gmdac.iom.int/>.

avec plusieurs organismes des Nations Unies, l'OIM a mis au point un portail de données sur les migrations internationales³⁷, mettant à la disposition du public une vaste gamme de données.

71. Le FIDA a inauguré RemitSCOPE, un portail en ligne contenant des informations sur les envois de fonds, les marchés des envois de fonds et les cadres réglementaires. Rassemblant des informations sur les besoins financiers des familles qui reçoivent des fonds et les stratégies financières employées par le secteur privé, ce portail devrait se révéler utile pour les entrepreneurs spécialisés dans les technologies financières, les fournisseurs de services d'envois de fonds et les organismes de réglementation financière³⁸.

72. Le HCR et les organismes de statistique de l'Union européenne, de la Norvège et de la Turquie ont œuvré à l'élaboration d'une directive consacrée à la collecte de statistiques sur les réfugiés et les personnes déplacées. En avril 2018, le HCR et la Banque mondiale ont signé un mémorandum d'accord sur l'établissement d'un centre conjoint de données sur les déplacements forcés³⁹.

73. En juin 2018, l'ONUDC a lancé sa première étude mondiale sur le trafic de migrants, comparant des données provenant de 30 grands axes empruntés par les passeurs⁴⁰. Cette étude contient une analyse des similitudes et des différences que présentent ces itinéraires, du profil des victimes, de la nature des crimes commis et du coût humain. Il fournit également une estimation de l'ampleur du trafic et des revenus générés par cette activité criminelle.

IV. Statut des indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux migrations

74. Dans sa résolution 71/313, l'Assemblée générale a adopté un cadre mondial d'indicateurs permettant d'assurer le suivi des objectifs et cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les membres du Groupe mondial des migrations ont élaboré de nouvelles méthodes, perfectionné les anciennes, mis à l'essai des indicateurs et intensifié la collaboration avec les organismes nationaux de statistique. On trouvera à la présente section un aperçu des progrès réalisés dans le suivi de 10 indicateurs relatifs aux migrations, tiré des rapports établis par les organismes responsables⁴¹. Le cadre d'indicateurs pourrait également servir à suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du pacte mondial sur les migrations.

75. Il reste encore beaucoup à faire avant que les 10 indicateurs relatifs aux migrations présentés ci-après puissent être utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Au mois de mai 2018, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable estimait que seuls trois d'entre eux étaient clairs d'un point de vue conceptuel et reposaient sur une méthode établie et permettant de collecter régulièrement des données adéquates (voir le tableau ci-dessous).

76. Les pays qui sont le plus touchés par des maladies affichent généralement le pourcentage de professionnels de la santé qualifiés par habitant le plus faible.

³⁷ <https://migrationdataportal.org>.

³⁸ www.remitscope.org.

³⁹ <http://www.worldbank.org/en/news/feature/2018/04/20/world-bank-group-unhcr-sign-memorandum-to-establish-joint-data-center-on-forced-displacement>.

⁴⁰ <http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/glosom.html>.

⁴¹ https://unstats.un.org/sdgs/files/Tier%20Classification%20of%20SDG%20Indicators_11%20May%202018_web.pdf.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a mis au point une méthode permettant de mesurer la densité et la répartition du personnel de santé (indicateur 3.c.1) et collaboré avec l'OIT et l'OCDE sur la collecte de données. Ces 10 dernières années, la part de médecins et d'infirmiers étrangers dans les pays de l'OCDE a augmenté de 60 %, une tendance qui devrait se poursuivre en raison de la hausse de la demande de personnel de santé. Le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé constitue un cadre volontaire permettant d'élaborer des politiques relatives à la mobilité des professionnels de la santé⁴².

Tableau

Vue d'ensemble du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux migrations

<i>Indicateur</i>	<i>Classification</i>	<i>Organisme responsable</i>	<i>Description</i>
3.c.1	I	OMS	Densité et répartition du personnel de santé
4.b.1	I	OCDE	Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
8.8.1	I	OIT	Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration
8.8.2	I	OIT	Niveau de respect des droits du travail à l'échelle nationale (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire
10.7.1	III	OIT, Banque mondiale	Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination
10.7.2	III	Division de la population, OIM	Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques visant à bien gérer les migrations
10.c.1	II	Banque mondiale	Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré
16.2.2	I	ONUDC	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation
17.3.2	I	Banque mondiale	Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

⁴² http://www.who.int/hrh/migration/code/WHO_global_code_of_practice_EN.pdf.

<i>Indicateur</i>	<i>Classification</i>	<i>Organisme responsable</i>	<i>Description</i>
17.18.1	III	Division de statistique	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

Source : Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, *Tier Classification for Global SDG Indicators* (11 mai 2018) ; consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

77. Le volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études à l'étranger (indicateur 4.b.1) a été ramené de 12 milliards de dollars en 2010 à 11,5 milliards en 2015. Étant donné que des pays comme la Chine, le Brésil et l'Inde, et le secteur privé ne transmettent pas de données au Comité d'aide au développement de l'OCDE, celles dont il dispose ne sont que partielles. En Suède, ces 20 dernières années, environ 50 % de tous les bénéficiaires de bourses d'études provenant de l'Europe de l'Est sont retournés dans leur pays d'origine, 27 % sont restés en Suède et 23 % ont émigré vers un pays tiers⁴³.

78. Les travailleurs migrants sont jusqu'à deux fois plus exposés aux accidents du travail que les travailleurs locaux, un chiffre encore plus élevé pour les migrants en situation irrégulière employés dans le secteur non structuré de l'économie. En outre, il arrive souvent que les travailleurs migrants se voient refuser la possibilité de se syndiquer ou d'exercer d'autres droits du travail. L'OIT a continué d'œuvrer à la conception de méthodes de calcul des indicateurs relatifs aux accidents du travail (indicateur 8.8.1) et aux droits du travail (indicateur 8.8.2), en étroite collaboration avec l'OIM et l'OMS. Les normes de l'OIT relatives à la santé et à la sécurité au travail servent de référence pour assurer la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs, qu'ils soient migrants ou non.

79. La réduction des dépenses de recrutement et des frais connexes pourrait permettre aux travailleurs migrants de faire d'importantes économies. L'OIT et la Banque mondiale ont continué d'élaborer une méthode pour aider les États Membres à calculer les dépenses de recrutement à la charge des travailleurs migrants et les frais connexes (indicateur 10.7.1).

80. La Division de la population et l'OIM ont œuvré à la conception d'une méthode de suivi du nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques visant à bien gérer les migrations (indicateur 10.7.2). Il est envisagé d'inclure des questions sur la gouvernance de la migration dans l'enquête de la Division sur la population et le développement menée périodiquement par l'ONU auprès des gouvernements à la demande de l'Assemblée générale, en se fondant sur le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM. La participation des bureaux de pays de l'OIM à la réalisation de cette enquête devrait améliorer la collecte d'informations auprès des États Membres. L'OIM, en collaboration avec le service de recherche du magazine *The Economist*, aide plus de 40 pays à évaluer la gouvernance de la migration au moyen de quelque 90 indicateurs.

81. Selon la Banque mondiale, les coûts mondiaux afférents aux envois de fonds s'établissaient à environ 7,2 % en 2017 (indicateur 10.c.1). Ces coûts ont légèrement

⁴³ <http://www.delmi.se/en#!en/news/new-delmi-policy-brief>.

diminué ces dernières années, mais les prix sont restés particulièrement élevés en Afrique sub-saharienne⁴⁴. Pour faire baisser ces coûts au-dessous de 3 %, comme envisagé dans la cible 10.c, il faut absolument intensifier la concurrence et abolir les contrats d'exclusivité. On peut tirer parti du flux continu des envois de fonds pour obtenir un accès aux marchés des capitaux internationaux, car ces transferts font baisser la notation du risque souverain dans les analyses relatives à la soutenabilité de la dette. Pour déterminer l'incidence que les envois de fonds peuvent avoir sur l'économie, leur volume est calculé en proportion du produit national brut (indicateur 17.3.2).

82. L'ONUDC a mis à l'essai une méthode statistique permettant de calculer le nombre de victimes de la traite d'êtres humains en se basant sur de multiples témoignages incomplets de cas signalés (indicateur 16.2.2). Cette méthode a aussi permis d'obtenir des informations sur les caractéristiques démographiques de ces personnes, l'importance relative de la traite aux niveaux national et international et la prévalence de la traite dans différents secteurs d'emploi.

83. L'utilisation de données ventilées pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable est primordiale pour atteindre les buts énoncés dans le Programme 2030 et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Un ensemble initial de 24 indicateurs à ventiler par statut migratoire a été retenu lors d'une réunion du groupe d'experts sur l'amélioration de la collecte des données migratoires dans le contexte du Programme 2030, organisée par la Division de statistique (indicateur 17.18.1)⁴⁵. Les experts sont convenus que, dans un premier temps, les pays pourront décider de faire la distinction entre migrants et non-migrants en fonction du pays de naissance (population étrangère ou autochtone) ou de la citoyenneté (citoyens ou citoyens étrangers). Par la suite, la ventilation par statut migratoire pourrait également tenir compte de la durée du séjour, des raisons de la migration ou du pays de naissance ou de la citoyenneté des parents.

84. Une étude menée récemment a révélé l'utilité des échantillons de microdonnées issus des recensements de la population aux fins de la ventilation des indicateurs retenus pour les populations étrangères ou autochtones dans 75 pays⁴⁶.

V. Vers un programme mondial sur les données migratoires

85. L'Assemblée générale a déclaré à maintes reprises qu'il fallait disposer de données statistiques et d'indicateurs fiables, précis, ventilés, utiles sur le plan national et comparables sur le plan international, le but étant de permettre d'arrêter des politiques reposant sur des données factuelles et de prendre des décisions sur tous les aspects pertinents du développement durable. Il est souligné dans la Déclaration de New York qu'il importe d'intensifier la coopération internationale pour améliorer la collecte des données relatives aux migrations par le renforcement des capacités, l'aide financière et l'assistance technique⁴⁷.

86. La nécessité d'améliorer la collecte des données migratoires était l'un des grands thèmes des consultations thématiques régionales menées avec la société civile en prévision des négociations consacrées au pacte sur les migrations. Plusieurs participants ont fait valoir que les pays devaient disposer d'informations fiables pour élaborer et mettre en œuvre des politiques migratoires bien gérées, veiller à ce que les

⁴⁴ <https://remittanceprices.worldbank.org/en>.

⁴⁵ <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data>.

⁴⁶ <https://publications.iom.int/books/pilot-study-disaggregating-sdg-indicators-migratory-status>.

⁴⁷ https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/stocktaking_un_iom_oecd.pdf.

migrants ne soient pas laissés pour compte et combattre la xénophobie et l'intolérance⁴⁸.

87. De nombreux pays ne sont pas en mesure de suivre les arrivées et les départs de migrants internationaux sur leur territoire et ne disposent pas d'une base de référence solide pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives aux migrations.

88. Un effort soutenu et d'importants investissements seront nécessaires pour mettre en place un programme mondial de renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse des données migratoires, comme proposé dans le projet de cadre mondial sur les migrations. Sous l'égide de la Commission de statistique, les États Membres s'emploieront à concevoir et à appliquer une stratégie globale d'amélioration de la collecte des données migratoires. La proposition d'établir un cadre à cet effet sera examinée durant la prochaine session de la Commission de statistique prévue en mars 2019. La présente section est consacrée aux six éléments clefs sur lesquels pourrait reposer la stratégie, qui porterait sur les 5 à 10 prochaines années.

A. Tirer parti des recensements de la population prévus pour 2020

89. Les recensements constituent le moyen le plus utile pour établir une base de référence concernant la taille et la composition d'une population. De nombreux pays incluent des questions sur les migrations dans leurs formulaires de recensement, notamment sur le pays de naissance, la citoyenneté ou le lieu de résidence des cinq dernières années. Certains recueillent également des informations sur la durée de résidence, les raisons de la migration et le pays de naissance ou de citoyenneté des parents. Toutefois, les recensements ne permettent généralement pas d'obtenir des informations précises sur les réfugiés ou les migrants en situation irrégulière. Une fois collectées, les données migratoires sont souvent sous-exploitées en raison des retards accusés dans leur diffusion ou parce qu'elles ne sont pas ventilées par statut migratoire dans les tableaux communiqués par les organismes nationaux de statistique.

90. Le programme mondial permettrait d'apporter un appui financier aux pays pour veiller à ce que : a) la recommandation d'ajouter des questions sur les migrations dans les formulaires de recensement soit appliquée; b) les recenseurs soient dûment formés pour identifier les migrants ; c) des campagnes d'information soient menées pour encourager tous les migrants à participer aux recensements, indépendamment de leur statut juridique et sans crainte de représailles ; d) les données migratoires soient dûment collectées, ventilées et diffusées en temps voulu ; e) les données migratoires soient échangées et mises en commun entre les pays, en tenant dûment compte des questions relatives à la vie privée. L'appui apporté aux organismes nationaux de statistique pourrait englober le défraiement des frais afférents à l'ajout de questions dans les formulaires de recensement, un soutien aux spécialistes en statistiques migratoires, la mise à disposition de technologies de l'information aux équipes de recenseurs, la formation des recenseurs et l'établissement d'orientations claires sur les questions se rapportant aux migrations dans les formulaires de recensement. Cet appui devrait être guidé par les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision [2017]*⁴⁹.

⁴⁸ http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/coordination/16/documents/presentations/4a%20-%20Kraly_Outcomes%20from%20thematic%20sessions.pdf.

⁴⁹ https://unstats.un.org/unsd/publication/seriesM/Series_M67Rev3en.pdf.

B. Utilisation des données migratoires provenant de sources administratives

91. Tous les pays tiennent des registres pour gérer les procédures d'adjudication relatives aux migrations impliquant des personnes étrangères, comme l'arrivée, le départ, le séjour, l'emploi, l'asile et la citoyenneté. Les pays exportateurs de main-d'œuvre recueillent des informations analogues sur leurs citoyens qui travaillent à l'étranger. Ces registres contiennent des informations sur les arrivées et les départs de migrants, les raisons de la migration et certaines caractéristiques essentielles, comme le sexe, l'âge, le précédent ou le prochain pays de résidence, la durée du séjour, le statut juridique et la situation familiale, mais ces données ne sont généralement pas collectées et diffusées de manière systématique.

92. Non seulement le programme mondial permettrait d'établir des directives sur la collecte, la compilation et la diffusion des données migratoires provenant de sources administratives, en faisant fond sur les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision [1998]*⁵⁰, mais également d'améliorer la collecte et l'utilisation de ces données. Cette initiative devrait s'inspirer des bonnes pratiques, comme la collecte effectuée par le HCR de données sur les demandes d'asile et les décisions prises à cet égard, la collecte effectuée par le DESA de données sur les arrivées et les départs de migrants et la collecte effectuée par l'Organisation des États américains de données sur les migrations internationales dans les Amériques. Ces données ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (résolution 68/261 de l'Assemblée générale).

C. Collecte de données migratoires au moyen d'enquêtes par sondage

93. Par le passé, la communauté internationale a mis en place des programmes d'enquête pour traiter d'importantes questions de fond. Au début des années 1970, l'Enquête mondiale sur la fécondité a été menée en réponse aux inquiétudes liées à la croissance rapide de la population. Par la suite, les enquêtes démographiques et sanitaires ont permis de collecter des données indispensables pour répondre à divers besoins sanitaires. Certains pays souhaiteront peut-être, le cas échéant, réaliser des enquêtes nationales représentatives sur les migrations tous les 10 ans, probablement à mi-chemin entre deux recensements consécutifs.

94. Un programme d'enquêtes sur les migrations internationales pourrait aider les organismes nationaux de statistique à élaborer des questionnaires et des manuels, développer des logiciels et appuyer les experts en migration. Un tel programme, qui serait établi par un consortium d'instituts de recherche, s'inspirerait des bonnes pratiques, comme les enquêtes sur les ménages de migrants internationaux menées dans la région de la Méditerranée⁵¹, le projet mexicain sur les migrations⁵² et le projet sur les flux migratoires entre l'Afrique et l'Europe⁵³.

95. Certains pays souhaiteront peut-être tirer parti des programmes d'enquête sur les ménages existants, comme les enquêtes sur la population active⁵⁴, les études de la

⁵⁰ https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1e.pdf.

⁵¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/web/european-neighbourhood-policy/enp-south/med-hims>.

⁵² <http://mmp.opr.princeton.edu/>.

⁵³ <https://mafeproject.site.ined.fr/>.

⁵⁴ <http://www.ilo.org/dyn/lfsurvey/lfsurvey.home>.

mesure des niveaux de vie⁵⁵, les enquêtes démographiques et sanitaires⁵⁶ et les enquêtes en grappes à indicateurs multiples⁵⁷, en y ajoutant des questions ou des modules se rapportant aux migrations. Au minimum, les enquêtes sur les ménages devraient faire la distinction entre migrants et non-migrants. Il peut être rentable d'ajouter des questions sur les migrations dans les enquêtes existantes, mais cela peut aussi entraîner des problèmes lors de l'échantillonnage, car les migrants sont généralement répartis de manière inégale dans la population.

D. Appui aux programmes de formation élaborés en réponse à la demande

96. Les ateliers organisés récemment par la Division de la population et la Division de statistique à Addis-Abeba⁵⁸, Bangkok⁵⁹, Dakar⁶⁰ et Rome⁶¹ ont mis en évidence l'intérêt que portent les États Membres aux formations aux méthodes de calcul des niveaux et tendances migratoires et de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des cibles correspondantes du Programme 2030. Un programme mondial permettrait de poursuivre l'élaboration de programmes de formation sur les données migratoires en réponse à la demande, à l'intention des spécialistes travaillant dans des organismes nationaux de statistique, des ministères de l'intérieur ou du travail, des services d'immigration, des agences pour l'emploi d'outre-mer, des organisations non gouvernementales ou d'autres entités compétentes.

97. Les programmes envisagés devraient s'inspirer du Programme 2030, de la Déclaration de New York et du pacte mondial sur les migrations. Ils devraient prévoir des formations sur les normes de l'ONU applicables à la collecte et à la mise en tableau des statistiques migratoires, à la mesure et à l'estimation des flux migratoires, aux indicateurs de suivi des cibles associées aux migrations et à la ventilation des objectifs de développement durable par statut migratoire, ainsi qu'aux échanges de données, à la collaboration et aux partenariats. Ils devraient être élaborés à partir d'outils existants, comme le manuel sur l'amélioration de la production et de l'utilisation de données sur les migrations au service du développement du Groupe mondial des migrations⁶² et le manuel sur la mesure des migrations internationales au moyen de recensements de la population de la Division de statistique⁶³.

98. Les programmes de formation doivent être complétés par un appui et un suivi assurés par des nationaux qualifiés, épaulés par des experts internationaux. Une autre méthode de formation envisageable consisterait à dispenser des cours en ligne.

⁵⁵ <http://surveys.worldbank.org/lsmis>.

⁵⁶ <https://dhsprogram.com/>.

⁵⁷ <http://mics.unicef.org/>.

⁵⁸ <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/other/workshop/2014/index.shtml>.

⁵⁹ <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/bangkok--international-migration-data/>.

⁶⁰ <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/other/workshop/2015/index.shtml>.

⁶¹ <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/other/workshop/2016/index.shtml>.

⁶² www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/coordination/15/documents/Final%20Handbook%2030.06.16_AS4.pdf.

⁶³ <https://unstats.un.org/unsd/statcom/48th-session/documents/BG-4a-Migration-Handbook-E.pdf>.

E. Création de centres régionaux de formation

99. Les centres régionaux de formation sont indispensables pour garantir que les services de formation et de recherche soient dispensés le plus près possible du lieu d'utilisation des données. La demande formulée dans le pacte sur les migrations eu égard à la création d'observatoires régionaux des migrations s'inscrit dans le droit fil des récentes propositions et initiatives, y compris celles concernant la création d'un institut africain consacré aux envois de fonds, d'un observatoire africain des migrations et d'un système d'observation permanente des migrations internationales pour les Amériques. Après des décennies d'expérience acquise en aidant les instituts d'enseignement supérieur, comme l'Institut de formation et de recherche démographiques⁶⁴ et le Regional Institute for Population Studies⁶⁵, à dispenser des cours de formation et mener des activités de recherche dans le domaine de la démographie, il apparaît évident que ces centres devraient être intégrés aux universités existantes. Le Global Network of Institutes for Statistical Training (réseau mondial d'instituts de formation en statistique), récemment créé par la Commission de statistique, pourrait constituer un cadre utile de collaboration entre les centres de formation. Les centres régionaux de formation offriraient également aux pays de la même région la possibilité inestimable de mettre en commun et d'échanger des données migratoires aux fins d'en améliorer la disponibilité et la qualité.

F. Promotion de la coopération et des partenariats

100. Le programme mondial pourrait faciliter la coopération bilatérale et régionale, ainsi que la coopération Sud-Sud sur les migrations entre les organismes de statistique et les institutions de recherche. Il pourrait bénéficier du mécanisme de renforcement des capacités décrit au paragraphe 43 du projet de pacte sur les migrations et mis en œuvre par un consortium d'organisations internationales compétentes dans ce domaine. Les partenaires peuvent être issus du secteur privé, de la communauté des chercheurs et de la société civile.

VI. Recommandations

101. **Les États Membres qui ne l'ont pas encore fait sont invités à signer et ratifier les traités et les conventions des Nations Unies se rapportant aux migrants internationaux, aux réfugiés et aux apatrides ou à y adhérer, et à lever toute réserve qui pourrait subsister, surtout concernant l'intégration économique et sociale de ces personnes. Ces actions contribueront à l'élaboration de politiques migratoires bien gérées et à la promotion de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.**

102. **En ce qui concerne le programme mondial sur les données envisagé dans le pacte sur les migrations, les États Membres sont invités à envisager les six domaines d'action suivants : a) tirer parti des recensements de la population prévus pour 2020 ; b) utiliser les données provenant de sources administratives ; c) collecter des données migratoires au moyen d'enquêtes par sondage ; d) appuyer les programmes de formation élaborés en réponse à la demande ; e) créer des centres régionaux de formation sur les migrations ; f) promouvoir la coopération et les partenariats.**

⁶⁴ <http://www.iford-cm.org/>.

⁶⁵ <http://www.rips-ug.edu.gh/>.

103. Les organismes compétents des Nations Unies sont encouragés à continuer d'élaborer des indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux migrations, car nombre d'entre eux ne reposent toujours pas sur une méthode acceptée ou sur un système de production régulière des données requises pour mesurer les indicateurs dans la plupart des pays.

104. L'Assemblée générale est invitée à envisager la possibilité de combiner les questions de l'ordre du jour, existantes et nouvelles, se rapportant aux migrations, ainsi qu'à étudier les moyens de procéder à cet égard.

105. Assemblée générale est également invitée à examiner le rôle que les organes existants ont joué par le passé et les contributions qu'ils pourraient apporter aux débats intergouvernementaux consacrés aux migrations, notamment à l'appui des examens thématiques des progrès accomplis par le forum politique de haut niveau dans la réalisation des objectifs de développement durable.
